

OBJET

La *Politique de régie interne du comité des études du Cégep de Rimouski* a comme principale fonction de participer à la révision et à la réalisation de politiques et d'adopter des procédures et des cadres locaux d'application liés à ces politiques qui s'appliqueront pour la composante Cégep de Rimouski.

DESTINATAIRES

Les membres du comité des études du Cégep de Rimouski.

DISTRIBUTION

Les membres du comité des études du Cégep de Rimouski.
Le site Web du Collège de Rimouski.

CONTENU

- 1.0 Définitions
- 2.0 Préambule
- 3.0 Principes
- 4.0 Mandat
- 5.0 Composition du comité
- 6.0 Mécanisme de révision

RESPONSABLES DE L'APPLICATION

La Direction des études du Collège de Rimouski.

ADOPTION

La présente politique a été adoptée par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue le 17 avril 2018 (CA 18-07.12).

1.0 DÉFINITIONS

1. Politique

Plan qui sert de guide et de cadre aux décisions et qui détermine les frontières de l'action. La politique précise principalement le quoi, le pourquoi et les intervenants. Elle est respectée intégralement par les trois composantes.

2. Procédure

Série de tâches reliées entre elles et formant une séquence préalablement définie qu'il faut accomplir pour produire un résultat. La procédure précise le quoi, le comment, le quand et les intervenants dans la mise en œuvre d'une politique pour une composante. La procédure présente la façon de mettre en application une politique institutionnelle à l'échelle d'une composante.

3. Cadre local d'application

Document regroupant une série de procédures liées à la mise en œuvre d'une politique institutionnelle pour une composante.

2.0 PRÉAMBULE

Dans le but d'assurer l'équité entre les trois composantes de l'établissement (Cégep, Institut maritime du Québec (IMQ) et Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC)), la direction du Collège de Rimouski met de l'avant une série d'initiatives qui visent le développement de l'autonomie de chacune d'elles et qui contribuent du même coup à la mise en valeur de leurs particularités respectives.

Dans les dossiers de la gestion pédagogique, l'intention est maintenant que le collège adopte les politiques qui s'appliquent à l'échelle institutionnelle et, si besoin, que chacune des composantes ait la responsabilité d'interpréter cette dernière dans une procédure ou un cadre local d'application. Les procédures et les cadres locaux d'application de ces politiques sont élaborés par chacune des composantes selon ses pratiques, et adoptés dans chacune d'elles par les comités des études respectifs. L'IMQ et le CMÉC peuvent déjà compter sur cette instance qui est décrite dans le Cahier de gestion (catégorie B-11 pour l'IMQ et catégorie E-23 pour le CMÉC).

3.0 PRINCIPES

Dans le respect de la *Loi sur les collèges*, du Régime de l'enseignement collégial et des mandats de la commission des études, les membres du comité des études du Cégep de Rimouski, comme ceux des deux autres composantes, abordent toutes questions relatives à l'enseignement et aux programmes et peuvent ainsi conseiller la Direction des études sur des orientations à prendre pour assurer la qualité et le développement des programmes d'études du cégep.

Dans le respect des orientations de l'enseignement collégial, les membres du comité des études du Cégep de Rimouski travaillent en ayant comme préoccupation constante l'ensemble des départements et des programmes.

Dans un souci de transparence décisionnelle, de cohérence institutionnelle et de partage pédagogique, toute adoption faite par le comité des études du Cégep de Rimouski fait l'objet d'un point d'information à la commission des études, et ce, avec transmission des documents afférents à tous les membres de la commission des études.

4.0 MANDAT

Le comité des études a pour fonction de conseiller la Direction des études sur toute question concernant les programmes d'études offerts au cégep et l'évaluation des apprentissages au cégep. Il peut également faire des recommandations à la commission des études et à la Direction des études sur tous les sujets d'ordre pédagogique pouvant avoir un impact sur le fonctionnement, le développement et l'orientation du cégep exclusivement.

Le comité des études du Cégep de Rimouski discute, élabore et adopte uniquement des objets qui ne concernent que le Cégep de Rimouski.

Doivent être soumis au comité des études :

- les projets de procédures et de cadres locaux d'application du cégep;
- les projets de politiques d'évaluation relatives aux programmes d'études du cégep;
- les projets de programmes d'études, d'options, de modules et d'autres formules de programmes en regard des besoins du milieu et des disponibilités du cégep;
- le choix des activités d'apprentissage relevant du cégep;
- tout projet d'application spécifique au cégep concernant l'admission et l'inscription des étudiantes et des étudiants;
- le projet de Plan stratégique pour les matières qui relèvent de sa compétence.

Le comité peut également donner son avis à la Direction sur tout autre objet qui relève de son mandat.

5.0 COMPOSITION DU COMITÉ

Le comité des études du Cégep de Rimouski est composé de tous les représentantes et représentants du Cégep de Rimouski qui siègent à la commission des études.

6.0 MÉCANISME DE RÉVISION

La *Politique de régie interne du comité des études du Cégep de Rimouski* fera l'objet d'une révision deux ans après son adoption officielle par le conseil d'administration du Collège de Rimouski, et ce, en passant par le comité des études, par la commission des études et par le conseil d'administration.